

## **COMMUNIQUÉ COMMUN Métier d'accompagnant du jeune handicapé : Le gouvernement ne tient pas ses engagements.**

Les Ministères de l'Education nationale et de la famille et de la solidarité, viennent de faire savoir aux associations signataires de la convention de reprise des AVS en fin de contrat, que l'engagement d'une professionnalisation de cette fonction à la rentrée 2010 ne serait pas tenu.

La seule proposition faite est l'ouverture du dispositif de reprise actuel aux services à la personne, ce qui n'apporte aucune garantie en termes de qualité du suivi et de nombre de personnels concernés. Le précédent dispositif n'avait, compte tenu des conditions dans lesquelles il s'était mis en place, concerné que moins d'une centaine de personnes sur missions d'AVS-i sur les 5000 contrats (Assistants d'Education et EVS) venant à expiration !

En outre, des centaines d'AVS verront, une fois de plus, leur contrat non renouvelé, ce qui constitue un véritable gâchis et une perte de compétences, et induit de nouvelles ruptures dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

Pour les organisations syndicales de l'Education Nationale, il est temps de sortir du bricolage qui a présidé jusqu'à présent pour le dispositif d'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Elles exigent que les discussions reprennent pour aboutir à un véritable métier d'accompagnant du jeune handicapé dans le cadre d'emplois pérennes permettant de garantir les droits des salariés et d'assurer aux familles d'enfants en situation de handicap l'égalité d'accès à un accompagnement sur tout le territoire.

Les organisations signataires s'engagent avec leurs organisations siégeant au Comité National Consultatif de Personnes handicapées dans une mobilisation des auxiliaires de vie scolaire afin de créer un véritable métier.

Paris, le 30 mars 2010